



Procès-verbal de la réunion du conseil de l'École doctorale du 11 juin 2021, en formation plénière

Présents : Leslie Amrane, Sylvestre Aujol, Jérémy Bourgeois, Marguerite Canedo, Karine Corre, Pierre Deschemps, Laurent Desessard, Marie-Laure Duclos-Grecourt, Charles Dudognon, Aurélien Faderne, Hani Feghali, Éric Gojosso, Aurélie Lacombe, Philippe Lagrange, Marie-Eugénie Laporte Legeais, Laurence Leturmy, Nelson Ollard, Agnès Pimbert, Chloé Thomas, Justine Vallot, Didier Veillon, Hendrik Eijsberg

Excusés : Sophie Berthier Demonfort, Lucille Boisseau-Sowinski, Caroline Boyer-Capelle, Hélène Boucard, François Brenet, Antoine Claeys, Marie Delbard, Rémi Delmas, Anne-Laure Girard, Sébastien Guilbault, Jacqueline Hoareau, Céline Lageot, Eddy Lamazerolles, Romain Ollard, Quentin Ricordel, Frédéric Rideau, Damien Salles, Xavier Perrot, Catherine Piekarz, Clarisse Pinel, Agnès Sauviat

Le conseil de l'École doctorale s'est réuni en formation plénière, en présentiel et en visioconférence, le vendredi 11 juin 2021 à 14h00, en salle Waline, sous la présidence de Madame Marguerite Canedo.

1/ Informations générales

Madame Marguerite Canedo présente quelques informations générales :

Dans le cadre de l'alliance EC2U, un projet de thèse a été présenté à l'initiative de Monsieur Michel Boudot : il s'agit d'une thèse d'épistémologie juridique sur les programmes d'enseignement du droit en Europe. Lors du dernier conseil de l'École doctorale, certains membres du conseil avaient posé des questions à ce sujet. Madame Marguerite Canedo a donc contacté Madame Marie-Anne Faure Abbad et apporte quelques éléments à la connaissance du conseil :

- Madame Céline Lageot s'interrogeait sur la possibilité pour les laboratoires de déposer un sujet sans l'intermédiaire de la Faculté : la réponse est affirmative. Le

sujet proposé par Monsieur Michel Boudot l'a d'ailleurs été pour le compte de l'ERDP et non pas pour celui de la Faculté de droit. Dans le cadre du programme EC2U, l'Université s'adresse d'abord aux directeurs d'équipes de recherche lorsqu'elle lance ces appels à projets, les laboratoires sont donc libres de déposer des projets de thèse sans avoir à passer par l'intermédiaire de la Faculté de droit ;

- Concernant une remarque faite par Monsieur Laurent Desessard sur le calendrier un peu serré de dépôt des dossiers, Madame Marie-Anne Faure-Abbad pense qu'il est dès à présent possible de se rapprocher de Monsieur Ludovic Thilly sans attendre le lancement de la campagne 2022.
- La chance d'obtenir un financement est assez limitée car même si l'Université de Poitiers apporte un co-financement dans le cadre de cette alliance, il faut que l'université partenaire cofinance également. Evidemment, nos chances d'obtenir un cofinancement sont plus importantes dès lors que des relations avec l'une des universités partenaires sont déjà en place. Or, les partenaires de l'Alliance sont certes issus du groupe de Coïmbra, mais ne sont pas des universités avec lesquelles la faculté a des échanges internationaux...

S'agissant des publications des doctorants et des docteurs, Madame Marguerite Canedo rappelle aux membres du conseil que le site de l'École doctorale a une rubrique consacrée aux publications. Certaines équipes de recherche ont communiqué les listes de publications de leurs doctorants/docteurs ; elle invite celles qui ne l'ont pas encore fait à y procéder.

Madame Marguerite Canedo informe l'organisation d'une soutenance de thèse depuis le dernier conseil de l'École doctorale : celle de Monsieur Jean-Christophe Pasco sur « Les exploitants des propriétés intellectuelles », qui a eu lieu le 3 juin 2021. Cette thèse avait été préparée sous la direction du Professeur Philippe Gaudrat.

Monsieur Charles Dudognon dit ne pas avoir de soutenances à présenter.

Madame Marguerite Canedo parle ensuite du prix de thèse du Barreau 2021 : le jury s'est réuni le 10 juin 2021 pour auditionner à distance les deux candidats encore en lice. Sur les neuf candidats de départ, quatre avaient été retenus mais deux ont dû être écartés car leur thèse était déjà en voie de publication. Les deux candidats auditionnés étaient : Monsieur Ahmed Elkahwagy qui avait préparé une thèse sous la direction de Madame Raphaëlle Parizot, portant sur « L'application des conventions internationales par le juge pénal national en Égypte, aux États-Unis et en France », et qui avait soutenu le 6 novembre 2019; Monsieur Alexandre Ghanty, qui avait préparé une thèse sur « L'investissement dans la production culturelle », sous la direction de Monsieur Nicolas Binctin, et qui avait soutenu le 6 décembre 2019. Le lauréat du prix de thèse est Monsieur Ahmed Elkahwagy qui est actuellement Maître de conférences à l'Université d'Alexandrie.

Cette première expérience du Prix de thèse a permis à Madame Marguerite Canedo d'en tirer quelques observations qu'elle soumet aux membres du conseil : interrogation sur l'opportunité d'attribuer ce prix tous les ans ; interrogation sur le format de ce prix de thèse (actuellement il s'agit d'une publication mais une gratification permettrait de retenir davantage de jeunes docteurs) ; souhait de faire les auditions uniquement en présentiel, ce qui conduirait à inclure, parmi les conditions d'attribution du prix, l'obligation pour le candidat retenu de se déplacer à l'occasion de son audition.

S'agissant de Limoges, monsieur Charles Dudognon précise que les lauréats des prix de thèse ne sont pas malheureusement cette année des juristes.

Madame Marguerite Canedo donne ensuite la parole à Monsieur Hendrik Eijsberg concernant la finale nationale du concours « Ma thèse en 180' » : Monsieur Paul Dequidt, docteur de l'École doctorale SIMME au laboratoire XLIM a remporté à la fois le prix des internautes et le premier prix du jury et il représentera la France à la finale internationale à Paris.

Madame Marguerite Canedo fait un point sur les formations :

- Il y a eu un premier atelier « maison » sur la préparation à la qualification aux fonctions de Maître de conférences. Cet atelier a été organisé par cinq enseignants qui siègent actuellement au CNU (Jérôme Bossan, Anne-Laure Girard, Sébastien Kott, Damien Fallon et Elise Frêlon). Cet atelier a eu lieu le 7 juin en format hybride. Une trentaine de participants s'est connectée et une vingtaine était présente dans la salle. Le deuxième volet de cet atelier aura lieu en septembre et sera spécifiquement consacré à la préparation du dossier de qualification. Toujours dans ce cadre, Monsieur Florent Garnier, président de la section 03 du CNU, a donné une conférence à distance le 9 juin, qui a intéressé une vingtaine de doctorants toutes sections confondues. Les présidents des sections 01 et 02, les professeurs Arnaud Martinon et Loïc Grard, feront, enfin, une conférence le 30 juin 2021.
- Les formations de spécialité de l'École doctorale se terminent : il reste une séance de la formation « Histoire de la doctrine juridique », assurée par Monsieur Damien Salles, et la deuxième session de la formation « Bureautique appliquée à la thèse », assurée par Monsieur Rémy Lérignier, se déroulera les 15, 16 et 17 juin prochains.
- Madame Vanessa Albert, gestionnaire des formations du Collège des Écoles doctorales, a alerté la directrice de l'École doctorale sur l'absentéisme de certains doctorants à des formations auxquelles ils étaient pourtant inscrits et pour lesquelles le nombre de places est limité. Madame Marguerite Canedo déplore, outre le manque de courtoisie des doctorants visés, le fait que ces doctorants prennent la place d'autres doctorants qui pouvaient être intéressés par ces formations. Monsieur Hendrik Eijsberg intervient pour dire qu'il a aussi constaté ce problème pour les formations à la pédagogie organisées par la COMUE. Monsieur Laurent Desessard propose que les directeurs de thèse soient alertés afin qu'ils puissent intervenir. Madame Marguerite Canedo constate également que certains doctorants ne suivent pas les formations obligatoires. Elle envisage une inscription d'office car ces formations n'ont de réel intérêt qu'au cours des deux premières années de doctorat. Madame Laurence Leturmy est d'accord pour que les directeurs de thèse puissent faire le relais quand les doctorants ne s'inscrivent pas aux formations mais il faut être attentif à ne pas traiter tous les doctorants de l'École doctorale Pierre Couvrat de la même façon car il y a des profils extrêmement différents et on ne peut pas imposer uniformément ces formations à tous les doctorants. Madame Marguerite Canedo est d'accord mais il faut que les doctorants alertent l'École doctorale sur leurs difficultés. Monsieur Hendrik Eijsberg intervient pour dire qu'il existe un outil pertinent pour les formations, la Convention de formation, qui invite le directeur de thèse et le

doctorant à discuter des formations qu'ils envisagent durant la thèse et à le mettre par écrit.

Madame Marguerite Canedo évoque la prochaine réunion du Collège des Écoles doctorales qui aura lieu le 9 juillet 2021 avec un ordre du jour qui sera consacré notamment au bilan des formations du Collège, au projet de règlement intérieur du collège, à la mise en place d'un nouveau guide du doctorant, à la visite de l'HCERES, au devenir des postes de la COMUE, au transfert des sites internet des Écoles doctorales suite au départ de Limoges. Sur ce dernier point, Monsieur le doyen Eric Gojosso précise que le nouveau VP en charge du numérique a été saisi de la question.

Madame Marguerite Canedo fait savoir aux membres du conseil que deux doctorants ont obtenu un financement pour leur thèse :

- Monsieur Boblewende Gildas Ouedraogo a obtenu une bourse Eiffel. Il est inscrit en thèse depuis 2019 sous la direction de Monsieur Philippe Lagrange et de Monsieur Sidy Alpha Ndiaye de l'Université de Dakar et travaille sur « La dynamique de la réglementation internationale des armements à l'aune de la souveraineté des États ».
- Monsieur Benoît Grimonprez a obtenu un financement ANR pour une thèse en droit sur la sortie des pesticides et la transition agro-écologique, dans le cadre du projet FAST (Faciliter l'action publique pour sortir des pesticides). Il a proposé le sujet « Les instruments économiques de la transition écologique », à une étudiante du Master droit de l'activité agricole et de l'espace rural, major de sa promotion en 2020, Madame Louise Puel.

Toujours au chapitre des financements, Madame Marguerite Canedo précise qu'une réunion en visioconférence est programmée avec Monsieur Thierry Feirerra, Délégué général de la Fondation Poitiers Université, le 21 juin prochain pour obtenir des informations sur la thèse de mécénat, sur laquelle des membres du conseil l'avait interrogée lors de la dernière réunion.

Madame Marguerite Canedo fait un point sur les doctorants contractuels qui souhaitent une charge d'enseignement l'année prochaine : ils seront auditionnés par la commission de recrutement le 28 juin, en présentiel. Quatre candidatures ont été déposées : celles de Huguo Check pour l'IDP, Inès Bouchema pour le CECOJI, Mathilde Lastere pour l'ERDP, Sindou Bamba pour l'ERDP.

Monsieur Charles Dudognon indique qu'à Limoges les auditions auront lieu le 16 juin.

Madame Marguerite Canedo annonce que les inscriptions et les réinscriptions seront possibles à partir du 7 juillet.

À Limoges, Monsieur Charles Dudognon indique qu'elles s'ouvriront mi-juillet.

Madame Marguerite Canedo revient sur le cas d'une candidate à l'École doctorale, Madame Kamara Nawa, dont l'inscription dérogatoire avait été autorisée mais sous condition de l'obtention d'une convention CIFRE. Madame Marie-Eugénie Laporte-Legeais a fait savoir à

l'École doctorale que cette personne renonçait à une inscription en thèse et qu'elle avait été reçue à un concours du CNRS de chargée de valorisation.

Madame Marguerite Canedo revient sur la prise de contact d'une fédération d'associations représentatives des étudiants en sciences sociales, qui souhaite organiser des tables rondes pour discuter sur le statut du doctorant. Madame Marguerite Canedo passe la parole à Monsieur Hendrik Eijsberg qui a été en relation avec des représentants de cette fédération. Celui-ci précise que cette fédération, qui se nomme l'ARES, souhaite se positionner autour des enjeux qui touchent au doctorat. Elle est revenue vers lui avec une liste de sujets qu'elle souhaite aborder : l'encadrement de la thèse et du doctorant, l'utilité du diplôme et l'accès au monde professionnel. Selon Monsieur Hendrik Eijsberg, elle a encore besoin de travailler à son projet. Il pense cependant que cette initiative est à encourager pour mettre en valeur le doctorat. Il va continuer à échanger avec elle et tiendra informés la directrice de l'École doctorale et le directeur du collège. Madame Marguerite Canedo remercie Monsieur Hendrik Eijsberg de prendre le relais sur ce sujet.

Monsieur Nelson Ollard demande si Thesa Nostra peut être utile à ce projet et y trouver un intérêt. Monsieur Hendrik Eijsberg propose d'envoyer à l'association les éléments dont il dispose pour le moment et de revenir vers elle le cas échéant.

Madame Marguerite Canedo fait un point sur les actualités de Thesa Nostra :

- Le colloque annuel s'est tenu à distance le 20 mai dernier sur le thème « Tintin au pays des juristes ». Le programme comportait cinq contributions et des propos introductifs par Monsieur Damien Fallon. Il y a eu trente-six participants à ce colloque, ce qui est positif.
- Lors du dernier conseil de l'École doctorale, Madame Marie-Eugénie Laporte-Legeais avait évoqué certaines initiatives, ailleurs qu'à Poitiers, par lesquelles des doctorants avaient trouvé le moyen de réunir de nombreux intervenants sur différentes thématiques. Ce modèle est apparu intéressant à Madame Marguerite Canedo qui a ensuite échangé à ce sujet avec Thesa Nostra. Un format d'atelier doctoral a été imaginé, qui pourrait être expérimenté dès la rentrée prochaine à partir d'octobre, une fois par mois, sur un sujet porté par un doctorant et qu'il souhaiterait soumettre à la réflexion collective : un point précis dans sa thèse, un problème rencontré, un projet d'article scientifique, la soutenance elle-même, etc. Cet atelier permettrait d'accueillir un enseignant-chercheur intéressé par la thématique abordée et qui pourrait apporter son expérience, son éclairage. Cet atelier durerait une heure, l'idée étant de proposer un format souple et peu contraignant, et se déroulerait à la fois sur place et à distance pour atteindre le plus grand nombre possible de doctorants. Il ne s'agirait pas d'aborder des questions de fond, ni d'empiéter sur les initiatives prises au sein de certaines équipes de recherche, comme à l'ERDP par exemple. Madame Marguerite Canedo conclut ce point en précisant que la mise en place de ces ateliers se fera à titre expérimental et qu'il conviendra de tirer les leçons des résultats obtenus.
- Madame Marguerite Canedo annonce également la publication du colloque « Harry Potter et le droit », en mai 2021, dans la collection de la Faculté de droit (LGDJ).

Madame Marguerite Canedo donne ensuite la parole à un représentant de l'association RERDH de Limoges. Monsieur Aurélien Faderne annonce la tenue d'un colloque en mars 2022 qui portera sur le thème de la liberté vestimentaire. Il évoque également le projet de consolider une revue hybride qui existait déjà : « Les cahiers du RERDH ». Monsieur Aurélien Faderne annonce également un projet interdisciplinaire entre tous les doctorants de Limoges sous la forme d'une Université d'été qui aura lieu les 28, 29 et 30 juin 2022. Un concours transdisciplinaire sera organisé dans ce cadre, sur une thématique transversale, avec des lots à gagner.

Madame Marguerite Canedo annonce la tenue de l'Université d'été, réduite cette année à une journée, sur le thème de La mort, et qui se tiendra le 25 juin 2021. Les doctorants qui assisteront à cette journée d'étude se verront allouer cinq heures de formation doctorale.

Monsieur Charles Dudognon porte à la connaissance du conseil l'élection des représentants des doctorants au conseil de l'École doctorale : ont été réélus Monsieur Aurélien Faderne et Monsieur Quentin Ricordel et, au titre des suppléants, Madame Cécile Chassagne et Monsieur Sylvestre Aujol.

2/ Approbation du procès-verbal du conseil du 26 avril 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3/ Point sur les comités de suivi individuel 2021 (Poitiers)

Madame Marguerite Canedo évoque le troisième point de l'ordre du jour, les comités de suivi individuel et les difficultés auxquelles elle a été confrontée :

- La date limite du 10 mai avait été fixée pour le retour du rapport d'avancement mais certains doctorants, une minorité, n'ont pas renvoyé ce document dans les délais impartis. Pour les doctorants les plus récalcitrants, Madame Marguerite Canedo a décidé que leur audition par le CSI serait soumise à l'autorisation du conseil de l'École doctorale.
- Certains directeurs de thèse ont vu d'un mauvais oeil ce rappel à l'ordre de leur(s) doctorant(s) et ont eu des propos que Madame Marguerite Canedo a jugé excessifs et déplacés.

4/ Attribution des contrats doctoraux

Madame Marguerite Canedo aborde le quatrième point de l'ordre du jour qui est consacré à l'approbation du classement des candidatures à l'attribution d'un contrat doctoral. Le nombre de contrats doctoraux alloués à l'Université de Poitiers cette année s'élève à quarante et un, toutes disciplines confondues. L'École doctorale DSP a conservé ses cinq financements. Madame Marguerite Canedo évoque toutefois une remarque de Madame Lucette Toussaint, directrice de l'École doctorale « Sciences du Langage, Psychologie, Cognition Éducation », qui démontre que la vigilance est malgré tout de mise. En effet, celle-

ci a observé que les critères de répartition des financements étaient anciens et qu'il était peut-être temps de les revoir. Madame Toussaint pense pour sa part que devrait être pris en compte le critère du taux d'encadrement doctoral... critère qui nous serait cependant défavorable, ce que n'a pas manqué de faire remarquer Eric Gojosso.

Pour notre Ecole doctorale, les candidats à auditionner étaient au nombre de huit : trois pour le CECOJI, deux pour ISCRIM, deux pour l'IDP et un pour l'ERDP.

Les auditions ont eu lieu le 11 juin au matin et le comité d'attribution des contrats doctoraux a décidé de classer tous les candidats, tous ayant un bon dossier et aucun n'ayant démérité lors des auditions. Le classement alphabétique pour les cinq contrats est le suivant :

- Monsieur Valentin Barat, pour le CECOJI, dont le sujet de thèse est le suivant : « L'urgence sanitaire à l'épreuve du droit européen », et qui travaillera sous la direction de Madame Céline Lageot.
- Madame Victoire Dellamagiore, pour l'ERDP, dont le sujet de thèse est le suivant : « La distinction des titres gratuit et onéreux », et qui travaillera sous la direction de Madame Hélène Boucard.
- Madame Florentine Lantoine, pour l'ISCRIM', dont le sujet de thèse est le suivant : « L'influence de la Convention européenne des droits de l'homme sur le droit pénal substantiel français », et qui travaillera sous la direction de Monsieur Laurent Desessard.
- Madame Lola Magré, pour l'IDP, dont le sujet de thèse est le suivant : « L'action informelle de l'administration », et qui travaillera sous les directions de Madame Anne-Laure Girard et de Monsieur Antoine Claeys.
- Madame Lisa Pinamonti, pour le CECOJI, dont le sujet de thèse est le suivant : « Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et signes labellissants », et qui travaillera sous la direction de Monsieur Nicolas Binctin.

- Monsieur Carlos Andres Trochez Fernandez, de l'IDP, est classé en sixième position. Il travaillera sur « La spécialisation du droit répressif économique : adéquation et articulation entre l'ordre répressif administratif et l'ordre répressif pénal », sous la direction de Monsieur Antoine Claeys.
- Monsieur Alexandre Comas, pour le CECOJI, est classé en septième position. Sa thèse en science politique portera sur « L'intégration régionale dans la nouvelle Asie : vers la coopération énergétique comme dépassement des tensions bilatérales ». Il travaillera sous les directions de Madame Céline Lageot et de Monsieur Pierre Chabal.
- Madame Clémence Bourriau, de l'ISCRIM', est classée en huitième position. Son sujet de thèse porte sur « Le journaliste et le droit pénal », et sera travaillé sous la direction de Monsieur Jérôme Bossan.

Ce classement est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

Madame Marguerite Canedo remarque que certaines équipes de recherche ont recours à des appels à candidature pour l'attribution des contrats doctoraux et propose de publier sur le site de l'École doctorale les sujets proposés si les laboratoires le souhaitent.

Monsieur Charles Dudognon indique qu'à Limoges l'attribution des contrats doctoraux aura lieu le 7 juillet. Les auditions se feront dans le cadre de l'Institut de recherche GIO (Gouvernance des Institutions et des Organisations).

5/ Demande d'inscription dérogatoire (Poitiers)

Mme Marguerite CANEDO présente la candidature de Monsieur Hassan Fayad, commandant dans l'armée libanaise, actuellement Chef de Département des droits de l'Homme auprès de la Direction de Droit International Humanitaire et de l'Armée libanaise. Il a un Master 1 de droit public, obtenu en 2019 à l'Université de Beyrouth, et un Master 2 en droit humanitaire international, obtenu en 2020 à l'Université de Beyrouth. Il a obtenu la note de 15/20 à son Master 2 et une note de 17,4/20 au mémoire de recherche qui portait sur « Le système juridique des drones dans le droit international humanitaire ». Il est responsable également de l'enseignement de droit international humanitaire dans l'Armée libanaise et enseigne à la Faculté de droit, des médias et des communications de l'Université de Beyrouth. Il serait dirigé par Monsieur Philippe Lagrange sur « la question de la responsabilité des groupes armés non étatiques en droit international humanitaire ». Il s'agit d'une thèse professionnelle. Madame Marguerite Canedo s'interroge sur son niveau de français. Les membres du conseil n'émettent aucune objection à cette inscription dérogatoire dès lors que cette question du niveau de français sera réglée.

6/ Questions diverses

En l'absence de questions diverses, Mme Marguerite Canedo remercie les membres du conseil et clôt la réunion en formation plénière. La séance est levée à 15h21.

La secrétaire de séance

La directrice de l'École doctorale

Madame Karine Corre
Responsable administrative



Madame Marguerite Canedo

